

- 2 – **PRENDRE** à la charge du budget du PETR du Pays d'Arles le complément de financement dans le cas où l'aide attribuée serait inférieure au montant sollicité ;
- 3 - **AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande ;
- 4 - **PRÉCISER** que les crédits seront portés aux budgets 2022 de la structure.

Budget prévisionnel

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Charges de personnel (coordination et animation)	126 059 €	CD 13	46.000 €
Frais d'animation /prestations / communication	33 000 €	Etat/Plan de relance	88 856 €
Mise en œuvre du plan d'action 2022	165 500 €	Métropole AMP	16 883 €
		Autofinancement	172 820 €
Total dépenses	324 559 €	Total recettes	324 559 €

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le Président

